



## ADJOINT TECHNIQUE SPÉCIALITE PEINTRE (adjoint·e technique de 1ère classe)

### Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

<b>Direction d'affectation :</b> Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA)	
<b>Lieu de Travail :</b>	La Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture affecte dans ses ateliers des adjoints techniques de toutes spécialités du bâtiment et notamment des peintres en bâtiment. Ces adjoints techniques peuvent travailler dans leur atelier d'affectation et également se rendre dans les établissements municipaux.
<b>Fonctions :</b>	L'agent·e réalisera les travaux suivants, selon son atelier d'affectation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Tous travaux de peinture en bâtiment (travaux neufs, réhabilitation, réaménagement, restauration).</li><li>- Travaux de préparation de fonds, enduisage, peinture, laquage, projection au pistolet, vernis.</li><li>- Pose de revêtements de sols tous types (moquettes en lés, en dalles, revêtements thermoplastiques, caoutchouc..., poses collées, sur poissant ou lés soudés)</li><li>- Pose de revêtements muraux (tissu, toile de verre, etc.)</li><li>- Pose de faux plafonds /dalles de planchers techniques</li></ul>
<b>Temps de travail:</b>	39h30 par semaine pour les SLA (section locale d'architecture), la SABA (section d'architecture des bâtiments administratifs) et la SET (section événementiel et travaux)  38h40 par semaine pour la SALPA (section d'architecture des locaux du personnel et d'activités)
<b>Horaires de travail :</b>	Agents soumis aux horaires fixes, selon l'affectation : À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022, sous réserve d'évolution, les horaires des ateliers seront : <ul style="list-style-type: none"><li>- pour les SLA, la SABA et la SET: 7h45/11h45 et 12h45/16h39,</li><li>- pour la SALPA : 7h30/11h30 et 12h15/15h59.</li></ul>

<p><b>Conditions de travail :</b></p>	<p>Travail en site occupé  Possibilité de travail en hauteur  Exposition aux produits chimiques  Port de charges lié aux missions  Port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)  Formation professionnelle et habilitante</p>
<p><b>Rémunération:</b></p>	<p>1 900€ brut en début de carrière (traitement, indemnités et primes, remboursement partiel des transports domicile-travail).  Prime d'intéressement collectif (800 € brut annuel environ)  Remboursement partiel de la mutuelle santé  Une reprise d'ancienneté professionnelle peut s'ajouter sous conditions ainsi que le supplément familial.</p>
<p><b>Modalités de recrutement :</b></p>	<p>Le recrutement est effectué par une sélection sur dossier, des tests oraux et pratiques.</p>
<p><b>Pour postuler :</b></p>	<p>Il convient d'adresser ou de déposer votre candidature (<b>curriculum vitae, lettre de motivation et photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité</b>) en y précisant bien l'emploi recherché (Peintre), à :</p> <p><u>Adresse postale</u>  Ville de Paris  Direction des ressources humaines  Bureau du recrutement  2, rue de Lobau  75196 PARIS cedex 04</p> <p><u>Accueil du Bureau du recrutement</u>  2, rue de Lobau  75004 Paris</p> <p><u>Métro</u> : Hôtel de Ville</p> <p><u>Horaires d'ouverture</u> : 9h-12h30 et 13h30-17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés</p> 
<p><b>Informations générales:</b></p>	<p>Site internet : <a href="https://www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris">https://www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris</a></p>